

Le rapport 2025 du Secrétaire général des Nations Unies reconnaît le rôle des coopératives de travailleurs et des coopératives sociales dans la promotion du développement social

Le rapport 2025 du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social (A/80/168) présente une série de recommandations politiques à l'intention des États membres, visant à renforcer la contribution des coopératives à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Présenté en juillet conformément à la résolution 78/175 de l'Assemblée générale, le rapport reconnaît le potentiel des coopératives dans la mise en œuvre des résultats du premier Sommet social mondial (1995), en particulier dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale.

Le rapport rappelle l'engagement pris dans [la Déclaration de Copenhague](#) qui a suivi, visant à renforcer le développement social en favorisant l'inclusion sociale et les droits de l'homme, principes qui restent au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il exprime toutefois des inquiétudes quant aux progrès limités accomplis jusqu'à présent, soulignant que seuls 20 % des objectifs mesurables des ODD ont été atteints ou sont en passe de l'être dans les délais fixés. En outre, les inégalités croissantes et l'exclusion systémique dans des secteurs tels que l'éducation et les soins de santé continuent de marginaliser les segments vulnérables de la société, érodant la confiance interpersonnelle et institutionnelle et sapant la cohésion sociale.

Dans ce contexte, les coopératives jouent un rôle essentiel pour inverser cette tendance. En tant qu'entreprises détenues conjointement et contrôlées démocratiquement, les coopératives allient viabilité commerciale et fourniture de biens et de services adaptés aux besoins de leurs membres et des communautés dans lesquelles elles opèrent. Le rapport souligne leur capacité à constituer « une solution convaincante, axée sur la communauté, aux défis sociaux, économiques et environnementaux », en particulier dans les zones à faibles revenus où les entreprises traditionnelles et les services publics sont souvent absents.

Parmi les exemples de réussite illustrés dans le rapport, les coopératives de travailleurs et les coopératives sociales ont démontré leur capacité à réduire la pauvreté en générant des opportunités de revenus. Le modèle coopératif permet aux membres de la coopérative de mettre en commun leurs ressources et ainsi d'accéder aux marchés et de réduire les coûts des intrants. De plus, dans le cadre du modèle coopératif, la valeur générée est conservée au sein de la communauté, contribuant ainsi à répondre aux besoins locaux et à réduire la pauvreté.

Par exemple, le rapport souligne qu'en Inde, [l'Association des femmes indépendantes](#) (SEWA) œuvre depuis 1972 pour l'autonomisation des femmes travaillant dans l'économie informelle et compte aujourd'hui plus de 3,2 millions de membres dans 18 États indiens. En 1992, la SEWA a créé la [Fédération coopérative des femmes de l'État du Gujarat](#), la première fédération coopérative de femmes du pays, qui compte plus de 100 coopératives membres.

L'appropriation par les travailleurs, une caractéristique du modèle coopératif, facilite également la création d'emplois de qualité, en particulier dans les secteurs caractérisés par le travail informel et précaire. Comme le souligne le rapport, en Argentine, les coopératives de travailleurs ont vu le jour en réponse à la crise économique du début des années 2000, des milliers de travailleurs reprenant des entreprises en faillite et les transformant en coopératives par le biais de rachats par les salariés (WBO), tandis que dans la région italienne d'Émilie-Romagne, les coopératives représentent 30 % du produit intérieur brut et emploient des centaines de milliers de personnes dans divers secteurs, notamment la construction et les soins de santé.

De plus, les coopératives favorisent intrinsèquement des valeurs telles que l'inclusion, la confiance et la solidarité. Comme le souligne le rapport, cela est illustré par les coopératives sociales d'insertion professionnelle en Italie, qui opèrent dans un large éventail de secteurs industriels et commerciaux afin de promouvoir l'emploi inclusif des personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés. Reconnues légalement depuis 1991, ces coopératives sociales bénéficient du soutien du gouvernement sous forme d'incitations fiscales et de programmes de financement.

Le rapport met également en lumière les activités entreprises en réponse à la proclamation par les Nations Unies de 2025 comme Année internationale des coopératives. Au niveau international, cette désignation a conduit à la création du Cercle de leadership des coopératives et des mutuelles et a encouragé le Comité pour la promotion et l'avancement des coopératives à mener des recherches sur la contribution du secteur au développement social et économique national. Au niveau régional, de nombreuses conférences, forums et ateliers ont sensibilisé le public au rôle transformateur des coopératives, ce qui a donné lieu à des réformes législatives et politiques dans plusieurs pays. [La conférence de haut niveau de la Commission européenne sur l'économie sociale](#), organisée en partie par l'organisation régionale de la CICOPA, la [CECOP](#) (Confédération européenne des coopératives d'entreprises et de services), est notamment citée comme une étape institutionnelle importante.

Reconnaissant la capacité du modèle coopératif à améliorer les conditions socio-économiques de ses membres et des communautés locales grâce à son approche démocratique et centrée sur les personnes, le rapport se termine par un appel à l'action adressé aux États membres. Les recommandations comprennent la réforme de la législation coopérative, l'intégration des coopératives dans les plans de développement nationaux, l'allocation d'un soutien budgétaire ciblé, la collaboration avec les organismes internationaux pour suivre l'impact, et le soutien à la formation, au développement du leadership et à l'accès au marché.

Ces mesures constituent des étapes essentielles pour les gouvernements et le mouvement coopératif dans le cadre de la préparation du deuxième Sommet social mondial, qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2025 à Doha, au Qatar.

Lire le rapport complet [ici](#)